

Les peuples autochtones en Asie du Sud et du Sud-Est face au défi écologique et aux instances de conservation

Direction de l'ouvrage : Frédéric Bourdier, anthropologue IRD

avec Patrick Kulesza, président exécutif du GITPA

Dès le début du vingtième siècle, la création de parcs nationaux a été une des pièces maîtresses des stratégies internationales de conservation dans les pays en développement. L'expansion du réseau de ces parcs nationaux et des aires protégées en temps de colonie a permis le maintien de la biodiversité et des habitats, mais l'acquisition de vastes zones dans le système de parcs a souvent été réalisée au dépend des peuples autochtones estimées, sans aucune vérification préalable, inaptés à comprendre et gérer les territoires dont ils ont l'usufruit. Nombreux sont les témoignages attestant que les communautés locales résidentes, déplacées de force, étaient alors exposées à de multiples risques d'appauvrissement, d'où leur animosité envers l'institutionnalisation des parcs dont l'accès allait devenir réservé à un tourisme de luxe.

Avec la menace écologique qui pèse sur le monde entier, la volonté d'augmenter les zones vertes dénuées de présence humaine a fait son chemin. Beaucoup comptent sur les institutions internationales comme le WWF (Fonds mondial pour la nature), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), l'Unesco ou encore d'autres grandes organisations écologiques comme WCS (Wildlife Conservation Society) et CI (Conservation International) pour minimiser les conséquences néfastes de l'anthropocène. Cela dit, on est en droit de présumer que ces chantres de l'écologie moderne - et ce sera un des tout premiers propos de ce livre collectif – ne remplissent pas toujours la mission qu'elles prétendent poursuivre. Sur quoi repose leur engagement avec les sociétés locales ? Coopération et persuasion ou manipulation et fabulation ?

Toujours sous l'impulsion de ces organismes internationaux poursuivant le mythe d'un Eden vierge de toute présence humaine, de nombreuses populations africaines, asiatiques et sud-américaines sont encore de nos jours délogées d'espaces qu'elles fréquentaient jusqu'alors, ou interdites d'y pratiquer leurs activités traditionnelles comme la chasse et la cueillette. Cette vision d'un espace intact et non anthropisé, héritée de la période coloniale est lourde de conséquences humaines. En Afrique par exemple, plus d'un million de personnes en ont été expulsées au cours du XX^e siècle pour faire place à l'animal, à la forêt ou à la savane. Comme le souligne l'historien de l'environnement Guillaume Blanc « les archives ne mentent pas. À la fin du XIX^e siècle, les colons qui prennent le chemin de l'Afrique laissent derrière eux une Europe en pleine transformation. Les paysages du Vieux Continent périclissent sous les coups de l'urbanisation et de la révolution industrielle, et les Européens sont alors persuadés de retrouver en Afrique la nature qu'ils ont perdue chez eux. Ainsi naissent les premières réserves de chasse qui deviennent, dans les années 1930, des parcs nationaux. Et dans chacun d'entre eux, du parc Albert au Congo jusqu'au Kruger en Afrique du Sud, les colons expulsent les Africains ou au moins, les privent du droit à la terre »¹.

Ironie du sort, les expulsés sont le plus souvent des peuples autochtones ayant de longue date contribué à l'enrichissement du milieu écologique avec qui elles vivent le plus souvent en symbiose, ou tout au moins en relatif équilibre. Cet état de fait, attesté grâce à de nombreuses recherches anthropologiques, géographiques et historiques, reste largement ignoré, si ce n'est aveuglément contesté, par la grande majorité des thuriféraires contemporains d'un environnement immaculé estimant que les populations autochtones sont trop nombreuses, ignorantes et peu compétentes en matière de gestion des ressources naturelles. Tout cela n'est pas exclusif à l'Afrique : Frédéric Thomas dans sa thèse sur la sylviculture coloniale en Asie du Sud Est montre que la colonisation française ne fut en aucun cas ouverte aux savoirs autochtones : elle stigmatisa les modes d'exploitation locaux pour mieux détourner les ressources à son avantage. Les politiques conversationnistes furent sans effets

¹ <https://theconversation.com/debat-colonialisme-vert-une-verite-qui-derange-146966>

pour ralentir les dévastations des forêts car elles relevaient avant tout d'un discours impérialiste. Et l'auteur de conclure qu'aucun souci préservationniste n'était observable chez les forestiers et les administrateurs coloniaux.

Certes, les doctrines écologistes des années 1990 prônant la nature immaculée (*wilderness*) ont évolué et entendent actuellement promouvoir l'inclusion des peuples autochtones dans la pensée onusienne et des autres grandes institutions². C'est ainsi que des organisations de la société civile dans l'état Karen en Birmanie participent à des programmes de cogestion proposés par WCS. Mais ces initiatives locales de « parc intégré » soucieuses de prendre en compte les pratiques locales font le jeu des gouvernements d'hier et d'aujourd'hui face à leurs populations autochtones dont il s'agit d'évaluer - à partir de catégories importées - leurs capacités et volontés à gérer « rationnellement » leur milieu. Cette tension est réelle et mérite d'être explicitée.

De telles politiques idéologiquement biaisées perdurent et ne font que s'accroître avec la montée en flèche - alimentée et soutenue par les gouvernements du Nord, les agences onusiennes internationales et une grande partie des acteurs de la conservation - de ce qu'il est convenu d'appeler *l'économie verte*. En cette période d'alarme écologique, un nouveau cadre économique environnemental mondial a vu le jour depuis 2005 avec des programmes censés atténuer le réchauffement climatique, la pollution et l'épuisement des forêts. Le paiement pour services environnementaux (PSE) fait partie intégrante de l'agenda écologique des pays du Nord comme du Sud. Une des tendances en vogue - sur laquelle cet ouvrage voudrait insister - stipule que de gros pollueurs des pays du Nord peuvent acheter des droits à polluer (en guise de compensation) afin de s'engager à protéger des forêts dans les pays du Sud. L'incorporation de la nature dans cette nouvelle économie verte, préconisée techniquement comme une bonne pratique universelle, ouvre la voie à de nouvelles reconfigurations politiques et territoriales visant à remodeler la gouvernance internationale, nationale et locale. La nature devient objet de marchandise, matière à spéculation et les peuples autochtones, toujours considérés comme une gêne, sont priés de dégager ou dans le moins pire des cas à se transformer en « gardiens des forêts » (avec toute l'ambiguïté de ce vocable) sans pour autant être autorisés à vivre dans ces forêts ni à puiser des ressources naturelles dont leur survie dépend en grande partie.

Les négociations internationales visant à réduire le réchauffement climatique en préservant les forêts du Sud poursuivent la même logique d'exclusion que les politiques coloniales vertes : les populations forestières sont catégorisées comme des « mangeurs de forêts » qu'il s'agit de contrôler moyennant - s'il le faut - violence physique, expulsion, discrimination. Quand bien même les politiques écologiques accordent un semblant de participation aux populations locales, on est en droit de se questionner sur la part d'innovation dont elles disposent et, plus encore, sur la légitimité qui leur est accordée.

Suite au congrès mondial de la nature de l'UICN qui s'est tenu du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille, prévoyant une augmentation significative des parcs nationaux dans le monde (de 15% actuellement à 30% des espaces terrestres et marins en 2030), il est à craindre que les peuples autochtones soient de nouveau sérieusement menacés de dépossession territoriale, ainsi que de restriction d'accès dans un milieu qu'elles ont souvent façonné dans sa diversité sociale et biologique. D'ores et déjà le relai est assuré, moyennant financement conséquents. Ces formes d'ingérence écologique sont, volontiers semble-t-il, adoptées dans des pays du Sud qui les utilisent pour mettre en échec l'appropriation des territoires par des minorités ethniques. Au Vietnam comme au Cambodge, le « colon national » devient l'ancien colonisé qui applique des règles historiquement justifiées, même si récemment revisitées, par son ancien colonisateur.

² <https://www.iwgia.org/en/resources/publications/305-books/2657-indigenous-peoples-and-protected-areas-in-south-and-southeast-asia-from-principles-to-practice.html>

Orientation du livre :

Ces nouvelles directives écologiques suscitent plusieurs questionnements de la part de la communauté scientifique avertie et ce livre collectif envisage de les passer en revue. D'abord parce qu'un système de gouvernance de la nature contrôlé par des comptables, des banquiers, des économistes, des hommes d'affaire et des techniciens purs et durs mérite, on s'en doute, examen rigoureux de sa sincérité, de sa faisabilité, de sa viabilité et de son acceptabilité nationale et locale. Ensuite parce que tout est à craindre que les legs du passé, avec leurs aberrations relatives à une prétendue protection de la nature qui se fait au détriment des hommes qui y vivent et l'ont produit, ne vienne se répéter chez les tenants d'une écologie où l'homme n'a guère de place.

Pourquoi évoquer de nouveau la notion de colonialisme vert ? Car on parle d'idéologie, d'efficacité et de rentabilité. L'écologie moderne prétend apporter la vérité et la réalité des représentations et des modes d'exploitation de l'environnement « rationnel » à des groupes sociaux qui le font différemment. Cela dit, il n'en reste pas moins que la question des primo arrivants reste cruciale dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est. Le premier occupant d'un espace conserve souvent un droit de regard, et son savoir est jusqu'à un certain point notifié, respecté. Ce savoir définit des droits (tacites) et une certaine puissance sur l'environnement (esprits, maladies, connaissance des dangers, des sources...). En Thaïlande par exemple, la connaissance des nomades Moken de la mer fut documentée et utilisée (sources d'eau, dangers, courants...) puis un territoire maritime reconfiguré leur fut concédé sous réserve qu'ils se plient aux consignes environnementales. Grand est le risque à ce que les populations autochtones deviennent alors enfermées dans un exotisme d'un nouveau genre, celui des « savoir-faire locaux », eux-mêmes consignés dans un mode de préservation de la nature empêchant toute innovation.

L'objet de l'ouvrage collectif vise, à travers de études de cas dans les pays du Sud asiatique, à rendre visible la prégnance de telles orientations (depuis les politiques écologiques conventionnelles ou propres à un pays, jusqu'aux directives sous-jacentes impliquant une nouvelle marchandisation de la nature), en dévoilant les mécanismes socioculturels qui les sous-tendent, tout en montrant - quand c'est le cas - les formes de résistance et/ou de contestation adoptées par les peuples autochtones vis-à-vis de ces politiques écologiques qui ne font qu'accentuer leur marginalisation, si ce n'est leur déchéance.

L'ouvrage reste en même temps ouvert à des politiques de conservation (au sens large) ayant démontré être vraiment et sincèrement à l'écoute des populations en proposant des projets sachant articuler connaissances locales, bien-être des humains et vision écologique combinant l'homme et la nature, artificiellement et arbitrairement séparés dans la vision de l'écologie moderne. L'ouvrage espère accueillir également des témoignages montrant certaines prises en charge inédites localement intentées

L'ouvrage entend couvrir les pays d'Asie du Sud-Est (Birmanie, Thaïlande, Cambodge, Vietnam, Laos, Indonésie, Malaisie, Philippines) et ceux de l'Asie du Sud (Inde, Népal, Sri Lanka, Bangladesh)

*

Afin de contribuer à la préparation et à la structuration du livre, il est demandé aux auteurs intéressés de fournir leurs coordonnées et d'envoyer un résumé (une demi-page) à fredericbourdier11@gmail.com et patrick.kulesza@wanadoo.fr. La réception de cette présentation est attendue avant le 1^{er} juin 2022.

Après réception du résumé, et réponse de notre part, les contributions d'auteur sont attendues, au plus tard, d'ici la fin de l'année 2022. L'Anglais et le Français sont acceptés

Chaque contribution, avec un maximum de 8000 mots (références comprises) - sera évaluée par un comité de lecture (deux personnes pour chaque chapitre d'ouvrage). La publication de l'ouvrage, qui paraîtra dans la collection « questions autochtones » de la maison d'édition L'Harmattan (Paris), est prévue pour le second semestre 2023.